

## Consultation des membres du laboratoire LRSAE (EA 1175)

Les chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels du Laboratoire LRSAE expriment leur profonde inquiétude vis-à-vis des conséquences de l'application de la LRU telles qu'on peut les percevoir notamment au travers des récents projets de décrets réformant le statut des enseignants chercheurs, le contrat d'encadrement doctoral unique, la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Ils s'opposent à la transformation du système d'enseignement supérieur et de recherche français en un système calqué sur un modèle de fonctionnement d'entreprise organisant une concurrence excessive entre les établissements, les équipes et les personnels, un pilotage de la recherche par le pouvoir politique et un pilotage économique rigide allant bien au-delà de la définition des grandes priorités stratégiques, le financement quasi exclusif sur contrat à court terme, l'utilisation systématique d'indicateurs bibliométriques pour l'évaluation, le développement sans précédent de la précarité, la remise en cause des règles de collégialité et de démocratie, la remise en cause des statuts de la fonction publique.

Ils se prononcent: Vote des 9 et 10 avril 2009 à bulletins secrets  
Participation 11 votants / 13 = 84,6 %

|   |   | Pour       | Contre | Abst. | Expr. |
|---|---|------------|--------|-------|-------|
| 1 | Pour le maintien des <b>EPST</b> comme « opérateurs de recherche » et des partenariats équilibrés sous forme d'UMR entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Le CNRS en particulier doit continuer de couvrir toutes les disciplines, assurer la continuité thématique et mener une politique de recherche globale  | 8<br>100%  | 0      | 3     | 8     |
| 2 | Pour l'abandon des plans de suppressions de postes au CNRS (850 prévus sur 5 ans), l'abandon du système des chaires université-CNRS et le rétablissement de tous les emplois de chargés de recherche supprimés au titre des chaires. Le rétablissement des 1030 emplois supprimés au budget 2009 des EPST et des universités, en postes statutaires et non pas en CDI. la suppression des chaires mixtes universités/organismes au profit d'une vraie politique de délégation et de détachement. L'annonce d'un plan pluriannuel pour l'emploi visant à la résorption de la précarité, et à l'augmentation significative du ratio entre le nombre de techniciens et d'ingénieurs de recherche par rapport au nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs | 8<br>88,9% | 1      | 2     | 9     |
| 3 | Pour la révision en profondeur, en réelle concertation avec l'ensemble des acteurs de la recherche, du rôle et du fonctionnement des ANR. En particulier, nous dénonçons le pilotage excessif des thématiques affichées. Nous demandons une réelle augmentation des appels d'offre de projets blancs, qui permette le financement de projets de recherche innovants. Nous demandons une augmentation substantielle, aux dépens du budget de l'ANR, des crédits récurrents des laboratoires, leur permettant de mener une politique cohérente de recherche sur le moyen terme  | 9<br>100%  | 0      | 2     | 9     |
| 4 | Vu le fonctionnement opaque de l'AERES, constituée de responsables désignés entièrement par le pouvoir politique, pour une évaluation « par les pairs », sur des bases scientifiques, par le comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et par la commission nationale des universités (CNU) et donc la restitution de l'intégralité des prérogatives du CoNRS et des instances scientifiques des autres organismes pour l'évaluation des équipes et des laboratoires   | 9<br>100%  | 0      | 2     | 9     |

|   |  |            |   |   |   |
|---|--|------------|---|---|---|
| 5 | Pour le retrait du projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs, et la mise en place de véritables négociations avec la communauté universitaire concernant la modernisation de leurs statuts qui prenne en compte tous les aspects de ce métier afin d'améliorer le potentiel d'enseignement et de recherche des universités et la réduction du temps d'enseignement de référence. | 8<br>88,8% | 1 | 2 | 9 |
| 6 | Pour un moratoire sur le projet de réforme de la formation (dit mastérisation) et de recrutement des enseignants et l'élaboration d'une réforme en concertation étroite avec les organisations syndicales. Le maintien de l'année de formation professionnelle après le recrutement  | 8<br>100%  | 0 | 3 | 8 |
| 7 | Pour le retrait du projet de contrat doctoral unique dans sa forme actuelle et pour l'instauration d'une grille de salaires pour l'ensemble des doctorant-e-s, tous financements confondus, indexées sur la fonction publique ; un plan pluriannuel de financement public des thèses   | 6<br>85,7% | 1 | 4 | 7 |
| 8 | Pour l'organisation d'une consultation référendaire nationale du personnel de recherche et des enseignants-chercheurs sur la LRU   | 6<br>85,7% | 1 | 4 | 7 |
| 9 | Se déclare Laboratoire en lutte contre les réformes actuelles et pour une modernisation dans la concertation du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche public   | 7<br>87,5% | 1 | 3 | 8 |